

2023 débute sur les chapeaux de roues à Aurillac,

Le 4 janvier, un probationnaire s'est présenté au SPIP 15 sans convocation alors qu'il avait déjà été reçu sans rendez-vous la veille, par la CPIP référente.

En l'absence de l'agent d'accueil, une CPIP a répondu à l'interphone des locaux.

M. s'est présenté très agacé et a tenu un discours inquiétant auprès de l'agent. Au regard de son attitude, l'accès au service lui a été refusé.

Il s'est alors emporté, a vociféré que les CPIP étaient « des enclées » et a donné des grands coups de pieds dans la porte d'entrée sécurisée.

Devant la virulence des propos et du comportement de l'intéressé, les agents ont contacté les services de Police par crainte que ce dernier ne fasse « le pied de grue » au SPIP.

Une patrouille s'est déplacée mais le probationnaire avait quitté les lieux.

Il semble que Monsieur fasse une fixation sur la CPIP référente. Il est par ailleurs notoire que ce dernier, SDF, a installé sa tente dans la rue où ladite CPIP se gare quotidiennement.

Craignant pour l'intégrité de la collègue CPIP, plusieurs mails et un échange téléphonique ont été adressés à la hiérarchie.

Si cette dernière semble avoir indiqué à la DISP s'inquiéter pour l'intégrité physique de la CPIP référente, aucune prise de contact téléphonique n'a été réalisée par la direction. Le SPIP 15 n'a bénéficié d'aucune prise en charge suite à cet incident.

L'UFAP UNsa Justice constate une nouvelle fois l'absence de considération et de préoccupation de la direction envers ses agents.

L'UFAP UNsa Justice apporte tout son soutien aux collègues impactés par cet événement et invite les collègues se sentant en difficulté à la solliciter.

Pour l' **UFAP UNsa Justice**

A.SMAHA
A.GOSSUIN
L. LIZOURET
M.PINQUIE